

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



L'année 2021 s'amorce. Une nouvelle année qui signifie de nouveaux rêves et l'espoir d'une année pleine de belles choses.

Certes, ce début d'année commence avec beaucoup de nouveaux défis. C'est pourquoi nous devons faire preuve de détermination et d'optimisme pour la débiter. En mon nom, ainsi que celui du conseil municipal, je désire vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021! Que nous puissions très rapidement tourner la page sur cette pandémie.

Au moment d'écrire ces lignes, à la suite des annonces gouvernementales du 6 janvier, toutes nos infrastructures municipales sont fermées, et ce, jusqu'au 8 février. Les services administratifs sont maintenus seulement par téléphone ou par courriel. Cependant, les activités extérieures (sentier pédestre, patinoire, glissade et sentiers de ski fond et de raquettes) demeurent accessibles. Je vous invite à consulter notre site web ainsi que notre page Facebook pour toutes informations ou mises à jour concernant les opérations et les services offerts de votre Municipalité durant la pandémie.

En ce premier mot du maire 2021, je réitère ma grande fierté de représenter la Municipalité de Saint-Siméon. Il est plaisant de travailler avec une équipe municipale (élu(e)s et employé(e)s), compétente qui prend son travail à cœur et qui reste centrée sur le citoyen.

J'en profite pour remercier et souligner l'initiative de madame Hélène Arsenault qui a décoré notre beau sentier pédestre sous le thème de Noël. Cette initiative a suscité l'enthousiasme d'autres citoyens à faire la même chose. Je vous remercie pour ce beau geste envers les randonneurs qui fréquentent et sillonnent le sentier.

Pour poursuivre au niveau des remerciements, nous ne pouvons passer sous silence le départ à la retraite de monsieur Robert Poirier qui quitte son poste de lieutenant au sein du Service incendie de la Municipalité, après plus de 35 années de services rendus. Encore une fois mille mercis, au nom des citoyens de Saint-Siméon pour votre engagement envers votre communauté.

Je ne pourrais, non plus, passer sous silence, le talent artistique et créatif de madame Sylvie Bujold, citoyenne de Saint-Siméon. Effectivement, madame Bujold s'est vue décerner une mention honorifique au prestigieux concours international des professionnels de l'art 2020 de Mondial Art Académia, pour ses magnifiques tableaux animaliers. Le conseil municipal la félicite pour cette belle reconnaissance.

Le 14 décembre dernier, les membres du conseil municipal ont adopté le budget de la Municipalité pour l'année financière 2021. Saint-Siméon présente un budget équilibré se chiffrant à 1 818 820 \$ pour l'année 2021. Le taux de taxe foncière pour 2021 sera le même qu'en 2020 soit 1,09/100 d'évaluation. Si l'on compare la valeur moyenne d'une résidence en 2021 (136 328 \$) par rapport à celle de 2020 (134 918 \$), cela représente une augmentation du fardeau fiscal pour le contribuable de 18 \$ au total. Le tarif pour le service d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées demeure à 365 \$. Le tarif pour la récupération passe à 35 \$, une diminution de 3 \$, et le service de collecte et enfouissement des ordures quant à lui passe à 178 \$, une augmentation de 6 \$.

Vous trouverez plus de détails sur le budget aux pages 3, 4 et 5.

À bientôt,

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE

Une contribution financière a été versée à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge 2021.

Les adhésions à la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs et à Tourisme Gaspésie ont été renouvelées.

Il a été **RÉSOLU** :

- qu'un don de 1163 \$ soit versé au Collectif Aliment-Terre, en guise de soutien à la Guignolée 2020.
- d'autoriser monsieur Alain Arsenault à effectuer le déneigement du chemin du 4^e rang Est jusqu'à la limite de Bonaventure, et ce, pour l'hiver 2020-2021.
- d'autoriser Déneigement Donat Bujold à effectuer le déneigement de la route Poirier à partir du 4^e rang jusqu'à la limite de Saint-Alphonse, et ce, pour l'hiver 2020-2021 et d'autoriser que le camion à neige effectue occasionnellement le déneigement de ce secteur dans le but d'élargir le chemin, et ce, seulement suite à la demande de monsieur Donat Bujold et sous réserve d'approbation du Conseil.
- que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses, d'un montant de 20 448,59 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve le Règlement numéro 281-2020, de la Municipalité de Caplan, concernant l'annexion à la Municipalité de Caplan d'un terrain (chemin du Quai) appartenant à la Municipalité de Saint-Siméon et d'autres lots situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.
- de présenter une demande d'aide financière pour la formation de trois (3) Pompier 1, de quatre (4) opérateurs de pompe, et de deux (2)

pompier en désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

- que monsieur Stéphane Poirier soit désigné au poste de préposé à l'entretien de la Municipalité de Saint-Siméon.
- d'accepter la proposition budgétaire soumise par Exploitation Jaffa pour la collecte et le transport des matières résiduelles, au montant de 32 560 \$, excluant les taxes.
- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débuteront à **19 h 30** :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| ▪ 11 janvier | ▪ 5 juillet |
| ▪ 1 ^{er} février | ▪ 2 août |
| ▪ 1 ^{er} mars | ▪ 13 septembre |
| ▪ 12 avril | ▪ 4 octobre |
| ▪ 3 mai | ▪ 15 novembre |
| ▪ 7 juin | ▪ 6 décembre |

Il y a eu **ADOPTION** du Règlement numéro 487-20, décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2020-2021.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 488-20, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE

Le maire, Denis Gauthier, a fait la présentation des prévisions budgétaires 2021. Diverses explications sont données suite aux questions posées pendant la présentation.

Il y a eu **ADOPTION** du Règlement 488-20, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant. Ce règlement, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2020 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses de l'ordre de 1 818 820 \$.

Il a été **RÉSOLU** que, lorsque la MRC de Bonaventure le demandera, les dossiers de taxes municipales qui n'auront pas été réglés lui seront transférés aux fins du processus prévu de vente pour taxes municipales impayées.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- l'épandage de produits chimiques sur la voie ferrée, la réparation des ponts du chemin de fer et le dépôt des projets de règlements sur le site Internet de la Municipalité.
- Divers échanges ont porté sur le transfert au DEL des lumières de rues et des lumières appartenant au MTQ, la date possible pour la collecte des matières compostables et le fonctionnement de la Régie, le visuel des nouveaux bureaux, le ratio de la dette et le pourcentage que représente la dette par rapport au budget, les modalités et responsabilités entourant les redevances éoliennes, les droits de mutation, le surplus accumulé non affecté et la dette reliée au développement Richard.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

BUDGET 2021

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 488-20

CONCERNANT LE BUDGET ET TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021.

ARTICLE 3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon est autorisé à faire les dépenses et les affectations au montant de 1 818 820 \$, considérant les revenus prévus du même montant.

ARTICLE 4 TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES FONCIÈRES

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon décrète les taux de taxation afférents aux catégories d'immeubles pour l'année fiscale 2020 comme suit :

4.1 Taxe sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est de 1,0934 \$/100 \$ d'évaluation.

4.2 Taxe foncière pour certaines catégories d'immeubles

Pour les immeubles de type non résidentiels (*commerciaux et industriels*) et en conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale (*art. 244.29 à 244.64*), un taux de 0,3439 \$/100 \$ d'évaluation est appliqué en sus du taux sur la foncière générale.

ARTICLE 5 TARIFICATIONS

Aqueduc, égouts et assainissement :	365 \$
Ordures :	178 \$
Récupération :	35 \$

ARTICLE 6 LICENCE POUR CHIENS

Le tarif pour chaque chien possédé est de 20 \$.

ARTICLE 7 VERSEMENTS ÉGAUX POUR LE PAIEMENT DES COMPTES

Attendu que tous les comptes de taxes et tarifications devront avoir été payés en entier à la fin de l'année 2021 et conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale; les comptes de plus de 300 \$ sur une unité d'évaluation pourront être acquittés en quatre versements sans que des frais d'intérêts soient appliqués.

Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

- Le 1^{er} mars 2021
- Le 1^{er} juin 2021
- Le 1^{er} septembre 2021
- Le 1^{er} novembre 2021

La Municipalité de Saint-Siméon n'acceptera aucune proposition de report pour le paiement des taxes dues pour l'exercice financier 2021.

ARTICLE 8 ENTRÉES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, MODIFICATIONS DE TROTTOIRS ET DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

- Un montant de 2 500 \$ sera facturé pour l'installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts (¾ pouces) pour chaque unité d'évaluation. Un montant de 500 \$ sera ajouté pour chaque ¼ pouce supplémentaire.

Pour toute installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts impliquant la traverse d'un chemin ou d'une route municipale, les frais supplémentaires en équipements et matériaux seront à la charge du demandeur.

- Un montant de 500 \$ sera facturé pour une modification de trottoir devant une propriété.

- Un montant de 50 \$ sera facturé pour toute demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réglementation de zonage et d'urbanisme.

ARTICLE 9 INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES

Un taux d'intérêt de 10 % par année sera appliqué sur tout solde dû à la Municipalité.

Le règlement complet de même que les documents présentés le 14 décembre sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet finances municipales et taxes.

Le budget en bref

La péréquation en 2021 pour la Municipalité de Saint-Siméon se verra augmenter de 7 268 \$ par rapport à 2020, pour un total de 99 755 \$. Pour ce qui est de la subvention pour la voirie locale, elle passera de 98 910 \$ à 120 645 \$, une augmentation de 21 735 \$ par rapport à 2020. Finalement, un montant 9 170 \$ provenant du partage de la croissance du point de TVQ vient s'ajouter aux revenus 2021.

Un montant de 43 000 \$ a été approprié au budget de 2021 afin de réduire le fardeau fiscal des contribuables. Un montant de 45 000 \$ provenant d'une aide financière spéciale pour contrer les impacts de la Covid-19 a également été attribué au budget 2021.

Dans la partie dépenses, on retrouve, entre autres, un montant de 12 000 \$ qui servira à compléter le remplacement de toutes nos lumières de rues conventionnelles par des luminaires de type Del, plus durables et plus économiques. Un montant de 25 000 \$ pour la réduction du volume des boues des bassins d'assainissement des eaux usées est intégré aux dépenses de traitement des eaux usées.

Les dépenses suivantes s'ajoutent également au budget 2021 : 5 500 \$ pour le fauchage des emprises dans les routes secondaires, 7 500 \$ pour de l'abat poussière (calcium liquide) pour certaines routes secondaires, 10 000 \$ pour le réaménagement de la surface de jeux au centre Multi Récréatif (CMR), 30 000 \$ pour la réfection de la toiture du centre communautaire Jean-Guy-Poirier, 12 000 \$ pour le remplacement de bornes-fontaines et finalement 45 000 \$ pour l'asphaltage d'une partie de la rue Alexis-Poirier et le stationnement des bureaux administratifs. Les services de la Sûreté du Québec, quant à eux, passeront de 71 079 \$ à 74 826 \$ pour l'année 2021.

Quant au rôle d'évaluation, il se chiffre à 87 331 200 \$ comparativement à celui de 2020 qui se chiffrait à 86 616 000 \$, une augmentation de 715 200 \$.

Denis Gauthier,
Maire

Voici le détail des revenus et dépenses pour l'année 2021.

Revenus

Taxation

Taxe foncière générale et taux variés 970 000 \$

Tarification

Aqueduc, égouts et 171 550 \$
assainissement des eaux usées

Ordures et récupération 138 967 \$

Compensations

École élémentaire et tenant lieu de 9 866 \$
taxes

Gouvernement du Canada 2 885 \$

Transferts

Péréquation 99 755 \$

Partage croissance point TVQ 9 170 \$

Entretien du réseau routier 120 645 \$

Revenus reportés COVID 45 000 \$

Redevances 25 000 \$

TECQ (amélioration énergétique) 58 000 \$

Revenus de source locale

Bibliothèque 1 000 \$

Revenus divers et 1 450 \$
frais de photocopies

Raccordements d'aqueduc 5 000 \$
et égouts

Conciergerie – OMH 5 542 \$

Aire de détente 26 740 \$

Location de salles 7 500 \$

Imposition de droits

Licence de chiens 2 000 \$

Permis de construction 1 250 \$

Droits de mutation 15 000 \$

Intérêts - taxes 7 000 \$

Autres revenus

Sécurité publique 2 500 \$

Contribution des organismes 5 000 \$

Redevances 45 000 \$

Appropriation au surplus accumulé 43 000 \$

TOTAL DES REVENUS :

1 818 820 \$

Dépenses

Administration générale

Législation	82 055 \$
Gestion financière et administration	275 555 \$
Élections	10 000 \$
Évaluation	37 135 \$
Entretien et autres postes administratifs	60 410 \$

Sécurité publique

Services de la Sûreté du Québec	74 826 \$
Sécurité Incendie	97 950 \$

Réseau routier

Voirie municipale	340 520 \$
Éclairage public	8 670 \$
Transport en commun	2 500 \$

Hygiène du milieu

Eau et égout	147 350 \$
Ordures et récupération	143 930 \$

Santé et bien-être

Logements sociaux	28 005 \$
Politique familiale	4 000 \$

Aménagement, urbanisme et développement

Urbanisme et zonage	16 200 \$
Promotion et développement	11 750 \$
Rénovation urbaine	14 800 \$

Loisirs et culture

Centre Plein Air	21 570 \$
Patinoire	19 410 \$
Site de l'île	26 535 \$
Aire de détente	12 150 \$
Centre Multi Récréatif & sentiers	54 610 \$
Autres (camp de jour et entente de loisirs)	30 795 \$
Centre communautaire	43 340 \$
Bibliothèque	21 570 \$

Dette et fonds de roulement

Intérêts	44 855 \$
Remboursements	116 629 \$

Activités d'investissement

Immobilisations	71 400 \$
-----------------	-----------

TOTAL DES DÉPENSES : 1 818 820 \$

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Une nouvelle année qui commence à peine, je nous la souhaite plus belle.

Notre bibliothèque demeure quand même ouverte, mais avec un horaire réduit jusqu'au 8 février, sauf avis contraire.

Nos heures d'ouverture sont de 18 h 30 à 19 h 30, les mardis et jeudis.

Passez nous voir avec vos petits : nous avons reçu une belle collection thématique; des bandes dessinées de Boule et Bill.

Nos nouveautés pour ce mois-ci :

- **Au pied du grand chêne, tome 1 : Méfiance et intolérance**
Louise Caron
- **Dans mes yeux à moi, tome 2 : Trois mois tout au plus**
Josélito Michaud
- **La faute des autres, tome 3 : Les révoltes**
Josée Ouimet
- **Un viol ordinaire**
Janette Bertrand
- **Em**
Kim Thúy

Bonne lecture et au plaisir de vous voir en grand nombre à votre bibliothèque!

Louise Poirier,
Responsable

CASERNE 73

En ce début d'année, il est toujours important de localiser vos détecteurs de fumée et d'en vérifier le bon fonctionnement. Il est important d'avoir au moins un détecteur de fumée par étage.

Une mention spéciale à William Roy et Antoine Déziel-Rivard qui ont réussi leur cours de Pompier !!

Votre équipe de pompiers de la caserne 73

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel a pour mission de promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et de répondre à certains besoins de la communauté. Nous regroupons d'ailleurs un peu plus de 200 bénévoles actifs sur le terrain. Le Centre est cependant à la recherche de bénévoles pour combler son équipe de soutien à la communauté. Si vous avez d'une à quelques heures de disponibles par mois, vous pourriez faire la différence !

Voici nos besoins pour **Saint-Siméon** :

Accompagnement-transport

Il s'agit d'accompagner les personnes âgées et autres personnes du service lors de rendez-vous médicaux et sociaux (CLSC, hôpital, dentiste, etc.). Le rôle de l'accompagnateur est d'aller chercher les bénéficiaires à domicile, les conduire, les attendre et les raccompagner chez eux ; leur offrir une présence sécurisante et chaleureuse et leur procurer, au besoin, une aide physique lors des déplacements ainsi qu'un réconfort moral.

Il s'agit d'un bénévolat ponctuel d'un MAXIMUM de trois (3) accompagnements par semaine, selon les besoins, et toujours selon vos disponibilités.

Livraison (Baladeur) de la popote roulante :

Dans le cadre du service de soutien à domicile du Centre d'action bénévole, le baladeur ou la baladeuse effectue la livraison de repas chauds à partir du traiteur jusqu'au domicile des bénéficiaires selon l'horaire établi dans sa municipalité. Pendant la visite à domicile, il ou elle s'assure auprès des personnes visitées que tout va bien.

Les baladeurs de la popote roulante fonctionnent en rotation pour les livraisons. Il s'agit d'environ une (1) heure par livraison, aux trois (3) semaines.

Répit-gardiennage :

Le service de répit-gardiennage consiste à jumeler le bénévole avec une famille pour offrir à celle-ci un moment de repos en s'occupant de l'enfant âgé, généralement, entre 0 et 2 ans. Le bénévole doit être chaleureux et stimulant pour l'enfant, empathique aux situations parentales, respectueux, à l'écoute, doté d'une bonne santé/capacité physique, responsable, fiable et discret.

Le répit s'offre à une fréquence de trois (3) heures par semaine au domicile de la famille et/ou lors d'activités sociales, pour 10 à 12 répits.

Pour connaître le détail des postes, nous vous invitons à nous contacter au : 418 752-5577, poste 6, ou visiter notre site web à l'adresse suivante : <https://www.cabst-simeon-port-daniel.com/liste-des-offres>.

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON



Avec la parution de ce premier journal de l'année 2021, nous profitons de cette occasion spéciale pour vous exprimer nos vœux de bonne année, de santé, d'amour et de bonheur, à vous chers Pipianes.

Que l'année 2021 soit plus clémente et remplie d'optimisme afin de vous apporter des jours meilleurs pour que vous puissiez à nouveau serrer dans vos bras les personnes que vous aimez et nous permettre de réaliser nos activités sociales et culturelles préférées!

Nous désirons vous informer que suite aux recommandations de notre Premier Ministre, les rassemblements dans nos lieux de cultes ne sont plus possibles (baptême, mariage, messe, groupe de prière, pour allumer des lampions, etc.).

L'Église sera donc fermée du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement. Seules les funérailles célébrées à l'église sont possibles, mais limitées à 10 personnes de la famille, en ajoutant le ministre et les bénévoles pour la tenue de l'événement.

De plus, le bureau de la fabrique sera également fermé durant cette même période.

Concernant l'émission des reçus pour vos rapports d'impôts, il sera possible de le faire après le 8 février prochain. Des informations supplémentaires vous seront fournies dans notre prochaine chronique du Goéland.

Avant de terminer, nous tenons à vous remercier de vos efforts admirables afin de respecter les consignes exigées par la santé publique et nous vous encourageons à poursuivre votre excellent travail en ce sens, car nous avons hâte de vous accueillir encore en personne au bureau de la fabrique.

Le personnel du secrétariat,

Guy A. Bujold, Guy O. Bujold et France Beaulieu.

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Voici le calendrier des collectes révisé suite à une erreur survenue dans la dernière parution.



Matières résiduelles



Matières recyclables



Séance du Conseil



Gros objets

JANVIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17	18	19	20	21	22	23
24		26	27		29	30
31						

FÉVRIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28						

MARS 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2021						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23		25	26	27	28	29
30						

JUIN 2021						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30			

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Matières
résiduellesMatières
recyclablesSéance du
ConseilGros
objets

JUILLET 2021

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

AOÛT 2021

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8		10	11		13	14
15		17	18	19	20	21
22		24	25		27	28
29		31				

SEPTEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8		10	11
12		14	15	16	17	18
19		21	22		24	25
26		28	29	30		

OCTOBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10	11	12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24	25	26	27
28		30				

DÉCEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22	23	24	25
26		28	29		31	

CERCLE DE FERMIERES

Déjà le temps des Fêtes est terminé et nous avons passé au travers! Nous n'avons pas fait de grandes réceptions ni de grandes tablées pleines à craquer.

Le plus dur a été de ne pas recevoir notre famille, nos enfants et nos amis. Mais ce n'est que partie remise! J'espère que vous avez pris soin de vous, que vous en avez profité pour prendre le temps d'aller à l'extérieur prendre des marches, faire de la raquette ou profiter du bord de la mer. Nous sommes privilégiés d'avoir cette nature et cette immensité à notre portée!

Les concours 2020-2021

Vous avez sûrement pris connaissance dans l'Actuelle du mois de septembre/octobre dernier, des pièces demandées dans chacune des catégories qui y sont présentées.

Bien sûr, tout est au ralenti, mais les concours intercerle sont quand même à réaliser. Le plus grand changement et la particularité cette année résident dans le fait que la compétition cède sa place à la participation, pour toutes les artisanes, peu importe leur niveau d'expérience ou de compétence.

Par tirage au sort, la Corporation retiendra parmi les pièces conformes, une pièce par classe par Fédération. Ainsi six (6) artisanes de chaque Fédération recevront un prix de 50 \$.

Classe Broderie : un pique épingles en forme de fruit.

Technique : Broderie au choix

Classe couture : Poupée de chiffon habillée

Technique : Couture

Classe fantaisie : Napperon décoratif en dentelle Russe

Technique : Dentelle aux fuseaux

Classe Tissage : Couverture de bébé

Technique : Boutonné (bouton en trame)

Classe tricot à l'aiguille : Tuque

Technique : Tricot à l'aiguille

Classe tricot au crochet : Jeté de fauteuil

Technique : Carré au crochet

Volet intergénérationnel : Bonhomme de neige

Technique : Bricolage, récupération

Il est important de bien de prendre connaissance des exigences pour chacune des classes. Même si cette année les pièces ne sont pas jugées, pour avoir droit au tirage, elles doivent répondre à toutes les exigences. Vous pouvez vous référer au cahier d'artisanat textile des CFQ 2020-2021 ou sur le site des CFQ.

Comme nous avons « du temps » présentement, faites vos recherches, créez vos patrons. Alors mesdames à vos aiguilles, bien sûr le tissage c'est pour plus tard!

RECETTE DU MOIS

Si vous avez encore des courges ou des citrouilles qui attendent d'être cuisinées, voici une recette tirée de la revue Châtelaine, il y a bien des années. Un bon potage qui réchauffe dans une sortie en plein air!

INGRÉDIENTS

- Une petite citrouille et/ou une grosse courge butternut
- 15 ml d'huile d'olive
- 1 gros oignon
- 3 gousses d'ail
- 1 ml de muscade, de sel et de poivre
- 1 pomme coupée en dés
- 5 ml de gingembre frais râpé
- 5 ml de poudre de curry
- 3 boîtes de 10 oz de bouillon de poulet

PRÉPARATION

1. Mettre le four à 375 F
2. Tapisser une plaque d'un papier d'aluminium. Couper la citrouille et la courge en quartier. Étendre sur la plaque pelures en dessous. Badigeonner d'environ 5 ml d'huile d'olive.
3. Couper l'oignon en quartiers, mettre dans un bol avec l'ail et 5 ml d'huile d'olive. Déposer sur la plaque avec la citrouille et saupoudrer le tout de muscade, saler et poivrer.
4. Rôtir à découvert, au centre du four, environ 45 minutes. Retirer du four et laisser refroidir.
5. Entre-temps, chauffer le reste de l'huile, ajouter les pommes et le gingembre. Saupoudrer de curry et remuer 2 à 3 minutes. Verser le bouillon plus 2 tasses d'eau dans la casserole.
6. Retirer la chair de la citrouille et/ou de la courge et ajouter au bouillon avec l'oignon et l'ail.
7. Passer le tout au mélangeur et déguster

Notre local

Vous avez sûrement vu passer sur notre Facebook les photos de nos nouvelles armoires. Quelle belle amélioration! Nous avons même l'eau courante! Aussitôt que nous le pourrons, nous remettrons le local fonctionnel. Nous avons vraiment hâte de vous y accueillir.

L'année est déjà commencée, mais malheureusement nous ne pouvons recommencer nos activités. Qu'à cela ne tienne, nous occupons notre temps autrement.

Pour nos membres, continuer de nous suivre ou de nous faire part de vos réalisations sur notre Facebook. C'est toujours agréable de vous lire.

Ce nouveau confinement n'est pas facile pour personne alors, faites une bonne action et appeler une personne juste pour prendre de ses nouvelles. Respecter les mesures sanitaires, nous nous retrouverons bientôt j'en suis certaine.

Louise Henry,
Présidente

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Approbation de l'annexion d'une partie du territoire contigu de la municipalité de Saint-Siméon dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.

1. Lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Caplan a adopté le Règlement numéro 288-2021, décrétant l'annexion d'une partie du territoire contigu de la municipalité de Saint-Siméon dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.
2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le Règlement numéro 288-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la Municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants : le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande, leur nom, leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis), leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis) et leur signature.
4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon dans la section avis publics, en cliquant sur l'avis public concernant l'annexion d'une partie du territoire contigu de la municipalité de Saint-Siméon dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.
5. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
6. Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.
7. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 22 février 2021, au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, situé au 300, rue Alexis-Poirier, Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0 ou à l'adresse de courriel suivante : administration@stsimeon.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.
8. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire : son nom, son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre), dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire, une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter et sa signature.
9. Le nombre de demandes requis pour que le Règlement numéro 288-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 2. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
10. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 23 février 2021, au www.stsimeon.ca.
11. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.

12. Le règlement 288-2021 et le croquis peuvent être consultés au www.stsimeon.ca/avis-publics.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur.

Toute personne qui, le 1^{er} février 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné, soit :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné, soit :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - être désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.
- Personne morale : avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Siméon, le 4 février 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 483-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 16 novembre 2020, le Règlement numéro 483-20 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicables les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 25 janvier 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 février 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Appel de candidatures



5 postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs.

Renseignez-vous en caisse ou visitez le site Internet

www.desjardins.com/caissebaiedeschaleurs

La date limite pour poser sa candidature est le 8 février 2020 à 15 h. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être acceptée.

SKI-BUS 2021

PRÉSENTATION DU SERVICE

Service de transport collectif offert par la RÉGÎM ayant pour objectif de favoriser la participation des jeunes à des activités sportives hivernales.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes du secteur Paspébiac/Nouvelle désirant aller pratiquer des sports d'hiver au centre de ski Pin Rouge de New Richmond, tous les samedis.

SERVICE OFFERT

Les samedis, ainsi que quelques autres dates, un trajet de la RÉGÎM est créé spécialement pour amener des jeunes au centre de ski Pin Rouge de New Richmond. Ce service est disponible avec ou sans réservation. Le véhicule utilisé pour ces trajets sera un autobus collectif de 35 passagers.

Trajet offert les samedis et les journées pédagogiques :

- | | | |
|----------------------|------------------|-----------|
| * 6 février | * 2 mars (mardi) | * 20 mars |
| * 13 février | * 4 mars (jeudi) | * 27 mars |
| * 20 février (lundi) | * 6 mars | * 3 avril |
| * 27 février | * 13 mars | |

Trajet offert selon l'horaire suivant :

- | | |
|----------------------------------|--|
| * 7 h 35 : Paspébiac (église) | * 8 h 20 : Saint-Siméon (église) |
| * 7 h 50 : New Carlisle (église) | * 8 h 30 : Caplan (église) |
| * 8 h 10 : Bonaventure (église) | * 8 h 35 : New Richmond (dépanneur Petite-Rivière) |

Le RETOUR est prévu pour 16 h. Départ du centre de ski Pin Rouge et arrêts sur la route en fonction des passagers à bord.

Tarification :

La tarification régulière de la RÉGÎM sera appliquée pour le service de transport soit 3 \$ le billet ou 4 \$ en argent par déplacement.

CENTRE PLEIN AIR



La Municipalité de Saint-Siméon est heureuse et fière d'être partenaire de La petite Expé, le volet hivernal du Grand Défi Pierre Lavoie.

Avec ce partenariat, c'est **30 ensembles de ski de fond de marque Rossignol** qui sont disponibles gratuitement pour initier vos enfants (12 ans et moins) à ce sport et profiter de nos sentiers municipaux en famille. Informez-vous auprès du préposé lors de votre visite.

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 18 mars 2021
- 22 avril 2021
- 20 mai 2021
- 24 juin 2021
- 26 août 2021
- 21 octobre 2021
- 25 novembre 2021

Mise à la poste

- 1^{er} avril 2021
- 6 mai 2021
- 3 juin 2021
- 8 juillet 2021
- 9 septembre 2021
- 4 novembre 2021
- 9 décembre 2021

Le choix d'une qualité de vie

Volume 4, numéro 1
Janvier-février 2021

Publié le 4 février 2021